

Dispositif : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou stages (Baccalauréat professionnel, CAP, Mention complémentaire, baccalauréat technologique Hôtellerie-Restauration)

DANS UN PAYS LIMITROPHE DE LA REGION GRAND EST

(ALLEMAGNE, LUXEMBOURG, BELGIQUE, SUISSE)

Dans tous les cas de figure, même sans demande d'aide financière, au plus tard à la fin du stage, **les données concernant chaque élève devront être saisies** à l'adresse suivante :

<https://ppe.orion.education.fr/grandest/itw/answer/s/V4jMoknRx/k/stage>

Aucun remboursement ne sera effectué sans inscription en ligne préalable.

Cette inscription sur « Orion » permet la délivrance du certificat Euregio pour les élèves ayant accompli leur PFMP dans le Rhin Supérieur et d'avoir une visibilité des mobilités effectuées en dehors du territoire national.

DUREE DE LA PFMP	MODALITES ET PROCEDURES
1 à 2 semaines (uniquement en régions germanophones)	<p>Financement : Fonds commun État / Région Grand Est / Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin</p> <p>Echéancier : Demande à effectuer au moins 4 semaines en amont de la PFMP</p> <p>Hébergement : 150€ par semaine</p> <p>Déplacement : 1 déplacement A/R sur justificatif</p> <p>Remarque : Si durant sa PFMP l'élève n'est pas hébergé sur place et effectue des A/R quotidiens, remboursement des frais dans la limite de 100€ par semaine sur justificatifs.</p> <p>Procédure dont modalité d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Saisie des données sur l'enquête « Orion » en ligne, au plus tard à la fin de la PFMP ou du stage 2. À l'issue du stage, envoi à la DARILV (ce.maeri@ac-strasbourg.fr) de l'état de liquidation et des pièces justificatives 3. Versement de la subvention à l'établissement, sur état de liquidation des dépenses transmis à la DARILV
3 à 8 semaines en Belgique, Allemagne, Luxembourg, Suisse	<p>Financement : Région Grand Est</p> <p>Echéancier : Demande à effectuer au moins 4 semaines en amont de la PFMP</p> <p>Financement par la Région Grand Est : 150 euros / semaine à hauteur des sommes engagées pour l'hébergement, la restauration et les déplacements (montant maximum, selon les autres aides financières obtenues). La moitié de cette somme est prévue si l'élève est logé.</p> <p>Procédure à suivre par l'établissement dont modalités d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Saisir des données sur l'enquête en ligne « Orion » 2. Remplir le dossier de demande joint ou téléchargeable sur le site de la Région (https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens) 3. Faire parvenir la demande à la Région (cf. adresse sur le dossier) avant le début de la période de stage 4. Un accord de principe est envoyé par mail à l'établissement en attendant l'attribution définitive suite à l'avis de la commission (4 à 5 commissions/an) 5. Après la période de stage, envoyer à la Région les attestations de présence des lycéens dans les entreprises mentionnant les dates de début et de fin de stage et les états de dépenses réelles en termes de transport, d'hébergement et de restauration 6. Le montant de l'aide est versé à l'établissement à réception de ces documents. <p>Remarque importante : Seules deux demandes d'une PFMP de 3 à 8 semaines sur l'ensemble de la formation peuvent être financées par la Région. La DARILV, via le fonds commun, le cas échéant en complément de l'OFAJ, peut intervenir pour les élèves souhaitant accomplir plus de deux PFMP en pays</p>

	<p>germanophones. Cette aide fera l'objet d'une demande spécifique par courriel à la DARILV (ce.maeri@ac-strasbourg.fr) et ne pourra être attribuée que si des copies des précédentes demandes Région et de la demande OFAJ sont jointes à la sollicitation d'un financement par la DARILV.</p>
<p>à partir de 4 semaines en Allemagne uniquement</p>	<p>Financement OFAJ (uniquement pour l'Allemagne) : Echéancier : Demande à effectuer au moins 4 semaines en amont de la PFMP</p> <p>Durée minimale : 4 semaines (3 semaines pour les jeunes en contrat d'apprentissage) Forfait frais de voyage + bourse de 300 à 900 € selon la durée : 4-5 semaines : 300 € / 6-7 semaines : 450 € / 8-9 semaines : 600 € / 10-11 semaines : 750 € / 12 semaines : 900 € La bourse OFAJ peut être cumulée avec l'aide de la Région Grand Est ainsi qu'ERASMUS + en fonction du montant des subventions allouées.</p> <p>Lorsque le stagiaire est nourri et logé gratuitement par son employeur, la moitié du forfait peut être accordée sauf si le stagiaire perçoit une aide de la Région Grand Est.</p> <p>△ L'ensemble des aides et gratifications ne peut excéder 1200€ par mois</p> <p>A noter que les PFMP ou stages avec aller et retour dans la journée peuvent désormais recevoir une bourse de l'OFAJ correspondant à la moitié du forfait. Dans ce cas, un forfait de frais de voyage n'est pas prévu. <i>Exemple : pour un stage de 4 semaines, le montant s'élève à 150 euros.</i></p> <p>Procédure à suivre par l'établissement dont modalité d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Saisie des données sur l'enquête « Orion » en ligne, 2. L'établissement adresse 4 semaines avant le début du stage la demande de subvention avec les pièces jointes (CV des stagiaires, conventions de stage, RIB des stagiaires, déclaration JAMO, tableau récapitulatif voir informations sur le site de l'OFAJ) par courriel à l'OFAJ à l'adresse suivante : csp@ofaj.org 3. Au plus tard 1 mois après la fin de la PFMP, l'établissement envoie pour chaque stagiaire, le certificat de stage, l'attestation OFAJ et le rapport de stage. 4. Le versement de la bourse intervient après réception et vérification de tous les justificatifs sur le compte de la famille du jeune ou de l'établissement si ce dernier a avancé les frais. <p>NB : une subvention peut être allouée pour des visites de stages. (voir conditions sur la page du programme).</p> <p>Site de l'OFAJ à consulter : https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pendant-la-formation-professionnelle-technologique-bts.html Calcul du forfait frais de voyage de l'OFAJ : https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html</p> <p>Contact à l'OFAJ : Noëlle Marceaux marceaux@ofaj.org 01 40 78 18 34</p>

Contact : Cécile Reinbolt
 Inspectrice de l'Éducation nationale
 Enseignement général
 Lettres-allemand
 Tel : 06 12 28 46 89
 Mail : Cecile.Reinbolt@ac-strasbourg.fr

